

de l'île sont généralement favorables. Les Sauvages de la partie concédée de l'île comptent 796 âmes. Ainsi, la population sauvage de l'île Manitouline s'élève à 1,756 âmes. Cette population appartient aux tribus des Ojibbewas ou Chippewas et des Outaouais.

Sur la rive nord du lac Huron, les différentes réserves de Thessalon, de Mississagua, de la Rivière-au-Serpent, de la Rivière-des-Espagnols, de la Rivière-au-Poisson-Blanc, du Lac-au-Poisson-Blanc, de la Pointe-Grondines et de Byng-Inlet sont occupées par des Ojibbewas. Ils comptent 1,621 âmes. Des écoles du jour sont ouvertes sur les réserves de Mississagua, de la Rivière-au-Poisson-Blanc, du Lac au-Poisson-Blanc et de la Rivière-au-Serpent. De plus, bon nombre d'enfants suivent les écoles industrielles de Wikwemikong et du Sault-Sainte-Marie.

Ces Sauvages sont pour la plupart trappeurs de bêtes à fourrure et ils se font un revenu de la vente des peaux. Ils augmentent encore leurs moyens de subsistance par la pêche et la chasse.

Les Sauvages de l'île Manitouline et du lac Huron ont une population totale de 3,377 âmes, soit 34 d'augmentation depuis la date de mon dernier rapport. Ils sont tous compris dans une seule surintendance. Ils ont en culture 5,595 acres, soit 125 de moins que la quantité cultivée en 1885. Celle-ci était portée par erreur dans mon rapport de 1885 à 3,120 acres au lieu de 5,720. Ils ont récolté 49,235 boisseaux de grains et de plantes potagères, ainsi que 1,245 tonnes de foin. Leurs autres industries leur ont rapporté approximativement \$33,125.00.

Dans les districts de Parry-Sound et de Muskoka, les différentes bandes d'Ojibbewas qui occupent les réserves de l'île Parry, de la rivière Shawanega, de Henvey-Inlet, du lac Nipissing, de la Rivière-des-Français, de Naishcoutayong, du lac Temogamingue, et la bande d'Iroquois dont la réserve est située dans le township de Gibson, sont pour la plupart dans l'aisance et prospèrent; à ce qu'on rapporte.

Deux écoles sont ouvertes sur l'île Parry, et elles sont bien fréquentées. Les chemins de cette réserve ont été beaucoup améliorés par les Sauvages, qui y ont travaillé de leur plein gré. Ils discutent la question de se mettre sous l'effet des dispositions de l'acte de 1884 pour l'avancement des Sauvages.

A Shawanega, les choses ne sont pas dans un état aussi satisfaisant, le sol de la réserve n'étant point aussi propre à la culture. Les Sauvages de cette réserve paraissent pourtant préférer y rester, car ils ont refusé l'offre que leur faisait la bande en dernier lieu mentionnée de venir habiter avec elle l'île Perry. Une école est ouverte sur la réserve.

La bande d'Henvey-Inlet semble tirer bon parti des occasions qui s'offrent à elle de subvenir à sa subsistance, malgré les désavantages dont elle souffre à cause de l'aridité du sol de sa réserve. Son village a un aspect agréable; ses maisons sont proprement badigeonnées, ses jardins bien cultivés, et leurs propriétaires